



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

Problématique des indices de prix à la consommation dans les économies d'Afrique subsaharienne

**UNE CONTRIBUTION A LA REUNION CONJOINTE CEE/OIT SUR
LES INDICES DE PRIX A LA CONSOMMATION
Genève, 10-12 mai 2006**

BIAKA TEDANG Djoret
Expert macroéconomiste
Email : djoret.biaka@afriostat.org

Afristat B.P. E 1600 – Niaréla, rue 499 porte 23 - Bamako (MALI)
Tél : (223) 21 55 00 / 21 55 80 / 21 60 71 Fax : (223) 21 11 40
E-mail : afriostat@afriostat.org
<http://www.afriostat.org>

Problématiques des indices de prix à la consommation dans les économies d'Afrique subsaharienne

RESUME¹

AFRISTAT au lendemain de sa création a activement participé aux cotés d'autres organisations sœurs à la mise en place de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation dans les Etats membres de l'UEMOA en 1996. Cette expérience lui a permis d'étendre cette méthodologie dans ses autres Etats membres. Aujourd'hui, on a une plus grande homogénéité dans la production des indices des prix à la consommation. L'UEMOA envisage de rénover son indice. Dans cette perspective, ce papier jette les bases de réflexions, à partir de cette expérience unique dans la sous-région, en vue de produire un système d'indices adaptés aux besoins des utilisateurs.

Ainsi, compte tenu de la structure de consommation des ménages des Etats membres d'AFRISTAT, il est proposé que le phénomène de la saisonnalité (produits saisonniers et produits à prix saisonniers) soit réexaminé dans le but de déterminer un système de pondérations qui soient suffisamment robuste. De même, il est proposé que des indices secondaires adéquats, notamment des indices des ménages pauvres, soient mis en place afin de répondre aux besoins de plus en plus nombreux d'un suivi d'une économie devant faire face à la pauvreté. Ces propositions d'amélioration devront tenir compte toutefois de la soutenabilité financière du calcul mensuel du nouvel indice par les INS.

Le papier propose enfin que l'expérience unique réalisée en 1996 lors de l'exécution du projet puisse être reconduite afin de pérenniser les acquis de l'IHPC et de sauvegarder le caractère harmonisé de l'indice, indispensable pour la bonne conduite des politiques au niveau régionales.

SOMMAIRE

I. PRESENTATION SOMMAIRE D'AFRISTAT	3
I.1. Mission.....	3
I.2. Domaines d'intervention et activités :	3
II. L'EXPERIENCE D'AFRISTAT DANS LA CONCEPTION DES INDICES DE PRIX A LA CONSOMMATION	4
II.1. Exécution du projet :.....	4
II.2. Méthodologie de l'indice :.....	4
II.3. Résultats obtenus :	5
II.4. Travaux méthodologiques complémentaires réalisés	6
III. EFFETS DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES SUR LA CONCEPTION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION.....	8
III.1. Aperçu de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages	8
III.2. Analyse de la structure des dépenses de consommation des ménages.....	9
III.3. Impact des variations des prix sur la consommation des ménages	10
IV. DE LA NECESSITE D'UN REEXAMEN DE LA DETERMINATION DE L'IHPC	11
IV.1. Une autre dimension de la saisonnalité à prendre en compte : les produits à prix saisonniers	11
IV.2. Un indice des prix des ménages pauvres	13
IV.3. Comment prendre en compte les produits d'occasion ?	15
CONCLUSION	16

¹ Les opinions exprimés dans ce document sont ceux de l'auteur et n'engagent pas AFRISTAT

INTRODUCTION

La structure des dépenses des ménages est utilisée comme schéma de pondération pour les Indices des prix à la consommation (IPC). Les directives de l'OIT indiquent que les pondérations soient essentiellement tirées des enquêtes sur les dépenses des ménages et que ces enquêtes doivent être représentatives de la taille des ménages, de leur niveau de revenu, de leur situation géographique, de leur catégorie socio-économique et de tout autre facteur susceptible d'avoir un impact sur les schémas de dépenses des ménages dans un pays. Ces enquêtes doivent de préférence couvrir une année entière, afin de prendre en compte les effets saisonniers. Dans la pratique, pour les pays africains les contraintes financières et humaines ne permettent pas souvent d'avoir une couverture géographique satisfaisante et une couverture annuelle des enquêtes. Dans les Etats africains membres d'AFRISTAT, les IPC sont des indices couvrant uniquement la principale agglomération sauf quelques pays (Cameroun, Mali) pour lesquels un indice national, comme agrégation d'indices des principales villes existe. En outre, les pondérations sont issues des enquêtes budget consommation s'étalant sur une durée de 3 à 4 mois.

Les populations de ces pays sont dans une large majorité pauvres. La structure des dépenses de consommation des ménages est marquée par l'importance du poste *alimentation*. Une conséquence importante est l'existence d'un concept particulier de saisonnalité: les produits à prix saisonniers qui ont un poids mensuel à caractère fortement saisonnier. Ces produits présentent peu de possibilité de substitution dans le panier de la ménagère. Lorsque les prix de ces produits augmentent, leurs poids dans le panier augmentent. Compte tenu de la faible marge de manœuvre dans le budget de ces ménages pauvres, une augmentation des prix de ces produits se traduit par une augmentation du poids de ces produits dans le panier, amplifiant de ce fait la baisse du poids des autres produits. Inversement, une baisse de leurs prix se traduirait par une hausse des poids des autres produits. En outre, les fluctuations sur ces postes sont souvent d'une ampleur très grande (parfois allant du simple au triple).

Sur le plan de l'utilisation des indices de prix à la consommation, les insuffisances de la production statistique dans ces Etats conduit le plus souvent à un emploi multiforme des indicateurs statistiques produits. Par exemple, l'indice des prix à la consommation est aussi bien utile pour la conduite de la politique monétaire, pour l'évaluation des comptes à prix courant que pour l'analyse de la pauvreté. L'IPC figure en effet parmi les indicateurs retenus par l'ensemble des Etats pour le suivi et l'évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté, alors que l'on n'est pas en mesure de quantifier l'évolution globale des prix des paniers des ménages pauvres. Cela suggérerait donc qu'il y a un champ d'investigation pour adapter les indices calculés à leurs différentes utilisations pour la formulation et l'évaluation des politiques économiques.

Une autre particularité réside dans l'importance prise depuis quelques années par les produits d'occasion importés, à l'exemple des véhicules d'occasion venus de l'Occident. Leur part grandissante dans le panier suggère également qu'il serait délicat de continuer à les écarter, même s'il y a des difficultés évidentes de suivre ce genre de produits.

Ce papier se propose de présenter les problématiques des indices de prix à la consommation dans les économies d'Afrique subsaharienne. Nous nous attacherons dans un premier temps à présenter l'expérience d'AFRISTAT dans la mise en place des indices harmonisés des prix à la consommation. Dans un second temps, nous examinerons les caractéristiques des habitudes de consommation des ménages de la sous-région pour ensuite dégager les pistes de travail pour la mise en place et l'utilisation des indices des prix à la consommation.

I. PRESENTATION SOMMAIRE D'AFRISTAT

I.1. Mission

L'idée de la création d'AFRISTAT en 1993 est née du constat fait dans les années 90 de la faiblesse des capacités des pays d'Afrique subsaharienne à produire régulièrement une information statistique fiable nécessaire à la gestion du développement axée sur les résultats. Sa mission est de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi et évaluation des politiques de développement de la statistique dans ses Etats membres².

Cette mission se décline en quatre principales orientations suivantes :

- construire des outils de base (socle minimal) pour le développement de la statistique ;
- développer des systèmes statistiques cohérents et efficaces ;
- répondre aux demandes d'informations pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de développement ;
- Assurer la formation permanente des cadres nationaux en matière de traitement et de diffusion de l'information statistique.

AFRISTAT, outil d'appui aux systèmes statistiques nationaux et aux organismes d'intégration régionale (UEMOA, CEMAC, etc.), a su intégrer dans sa démarche un objectif de coordination et d'harmonisation des concepts, méthodes et sources. Depuis sa création, son action a visé le renforcement, à leur demande, des capacités de réponse des systèmes statistiques nationaux et des organisations d'intégration régionale en prenant en compte la faiblesse institutionnelle, l'insuffisance des ressources humaines et les demandes pressantes d'informations fiables.

I.2. Domaines d'intervention et activités :

AFRISTAT réalise cette mission dans un certain nombre de domaines d'intervention dont : la comptabilité nationale ; la conjoncture et la prévision macroéconomique ; les statistiques d'entreprises ; les statistiques agricoles ; les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, la pauvreté et le suivi et évaluation des DSRP/OMD ; le renforcement des capacités institutionnelles.

Au titre des activités réalisées, l'on peut citer entre autres :

- la mise en place d'une nomenclature des activités et des produits des Etats membres en 2000 ;
- la mise en place d'une méthodologie commune d'élaboration des comptes nationaux ;
- la contribution à la mise en place d'un Indice Harmonisé des prix à la consommation au sein des Etats membres de l'Union économique et monétaire Ouest africain (UEMOA) et sa généralisation à d'autres Etats hors zone d'intégration économique (Mauritanie, Guinée).

- ² Zone UEMOA : Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.
- Zone CEMAC : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Tchad ;
- Autres pays : Mauritanie, Guinée Conakry, Iles de Comores, Cap vert

II. L'EXPERIENCE D'AFRISTAT DANS LA CONCEPTION DES INDICES DE PRIX A LA CONSOMMATION

Un des objectifs poursuivis par l'UEMOA est d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale. Celle-ci doit être basée sur des critères transparents élaborés à partir de statistiques fiables et comparables d'un Etat à un autre. Un de critères clé est le taux d'inflation mesuré par la variation de l'indice des prix à la consommation. Au lendemain de la dévaluation du franc CFA, la BCEAO et la Commission de l'UEMOA, avec l'appui des partenaires techniques et financiers ont initié un projet d'harmonisation des indices des prix dans les pays membres.

Ce projet visait à éclairer les décisions de politique économique, en particulier dans ses objectifs de lutte contre l'inflation et de stabilité monétaire. Il a été financé dans le cadre d'un appui de l'Union Européenne et de la France au processus d'intégration des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Le souci permanent a été d'équilibrer la précision recherchée avec les possibilités financières des Etats, de manière à en faire un instrument soutenable par leurs budgets statistiques.

II.1. Exécution du projet :

Le projet a été articulé autour de deux axes :

- une composante « Enquête » : mise en place de méthodologie d'enquête sur les dépenses, exécution simultanée de l'enquête dans les sept Etats de l'Union, apurement, calcul des pondérations, etc.
- une composante « Prix » : formation, conception des méthodologies et du logiciel de traitement des prix (CHAPO), collecte et calcul des prix de base, etc.

La réalisation du projet a nécessité la participation d'acteurs divers : promoteurs du projet ; bailleurs de fonds ; responsables techniques ; experts ; informaticiens ; équipes de réalisation sur le terrain.

EUROSTAT, l'INSEE, le Secrétariat d'Etat français à la Coopération et à la Francophonie et AFRISTAT ont été les principales chevilles ouvrières de la réalisation et du suivi technique du projet.

II.2. Méthodologie de l'indice :

L'indice harmonisé des prix à la consommation est un instrument de mesure de l'évolution des prix à la consommation dans les principales agglomérations des Etats membres de l'UEMOA.

Il a été conçu en respectant les normes internationales, avec l'utilisation de la nomenclature COICOP à 10 fonctions. Il est publié depuis 2005 avec une nomenclature COICOP à 12 fonctions grâce à une grille de passage établie avec la COICOP à 10 fonctions.

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation est un indice de Laspeyres. Il est calculé en utilisant le principe d'agrégations successives, allant du niveau le plus fin de la nomenclature (la variété) vers le niveau le plus élevé (la fonction). L'IHPC est disponible au niveau de 105 postes de consommation. La population de référence est constituée de l'ensemble des ménages africains résidant dans la principale agglomération.

Le caractère harmonisé se manifeste à plusieurs niveaux :

- méthodologie de l'enquête dépense menée dans les principales agglomérations des Etats membres, simultanéité des opérations de collecte, harmonisation des méthodes de traitement des données ;
- méthodologie de calcul des indices ;
- Utilisation d'un logiciel unique de traitement des prix : CHAPO ;
- format de publication de l'indice ;
- Coordination au niveau régional de la gestion de l'indice.

Ce caractère harmonisé de l'indice a permis de mettre en place un indice régional UEMOA des prix à la Consommation (IUPC).

II.3. Résultats obtenus :

Depuis 1998, les Etats disposent d'un indicateur quasi-identique dans tous les sept pays membres de l'UEMOA, produits selon une périodicité mensuelle, utilisant le même canevas de publication pour tous les pays. L'indice a été mis en place en Guinée Bissau, huitième Etats de l'UEMOA en 2000.

La même méthodologie a été par la suite utilisée par AFRISTAT pour rénover les indices des prix dans d'autres Etats membres, notamment dans le cadre d'un projet similaire initié par la CEMAC. Ainsi, les Etats suivants disposent aujourd'hui d'un indice des prix à la consommation construit sur le même procédé avec ceux des pays de l'UEMOA :

- Mauritanie avec comme période de base de l'indice : avril 2002-mars 2003 ;
- Guinée, avec 2002 comme année de base
- Cameroun : base 100 en 2000 ;
- Guinée Equatoriale : année de base 2000=100 ;
- Congo (en cours) ;
- Gabon : (en cours) ;
- Tchad : (en cours).

L'état des indices de prix à la consommation dans les Etats membres montre aujourd'hui une grande homogénéité des méthodologies par rapport à la situation initiale caractérisée par l'imprécision de la définition des produits, un échantillonnage non représentatif des points de vente et un nombre insuffisant de relevés, des erreurs méthodologiques dans le calcul des indices, etc.

II.4. Travaux méthodologiques complémentaires réalisés

Après la mise en place de l'IHPC dans les Etats, les travaux se sont poursuivis sous l'égide d'AFRISTAT sur un certain nombre de sujets dont la mise en place d'indices complémentaires, le passage de la nomenclature COICOP 10 à la COICOP 12. La contribution d'AFRISTAT a également été déterminante dans la formation des agents des services de prix au sein des INS ainsi que dans la gestion de l'indice au niveau sous-régionale.

Adoption d'indices complémentaires :

A la conception de la méthodologie de l'indice harmonisé des prix à la consommation, il n'avait pas été prévu présentation de l'indice selon d'autres nomenclatures secondaires tels que l'indice hors énergie et produits frais, l'indice selon la durabilité du produit, l'indice par secteur, l'indice selon la provenance du produit.

Lors d'un séminaire organisé par AFRISTAT, il a été convenu la mise en place des premières nomenclatures secondaires : origine des produits (local ou importé), durabilité et secteur de production.

Concernant la première nomenclature, les postes de la nomenclature retenue doivent être représentatifs. Il a été laissé à l'initiative de chaque INS le choix de présenter les indices de prix des produits en provenance d'un ou plusieurs pays. Toutefois, il a été décidé de présenter les résultats concernant les produits d'origine africaine selon trois regroupements (UEMOA, CEDEAO, Afrique). Concernant la seconde nomenclature, le classement s'est effectué à l'aide de la COICOP qui retient une classification selon la durabilité. La nomenclature par secteur de production a quant à elle été conçue de concert avec les comptables nationaux des pays membres.

Mise en place d'un indice d'inflation sous-jacente :

Dans le double souci de trouver une indication plus stable de la tendance de l'inflation à moyen et long terme et de retrouver une dimension de l'inflation plus dépendante de la politique économique menée par les autorités nationales, la Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique de Côte d'Ivoire recalculait depuis longtemps à partir des indices des prix publiés par l'INS un indice « hors alimentation » qui consistait à sortir de l'indice général la totalité de la fonction « alimentation ». Cette méthode donne pour la Côte d'Ivoire de bons résultats. Elle a été reprise plus tard pour l'ensemble des pays par la BCEAO qui calcule et publie sur son site un indice « hors alimentation ».

Les responsables des indices de prix à la consommation des pays de l'UEMOA¹, rassemblés en 2000 à AFRISTAT en séminaire sur l'analyse des indices, ont estimé que cette méthode était difficilement généralisable à l'ensemble des pays, et ceci pour trois raisons :

1) Le poids de la fonction *alimentation* qui n'est en Côte-d'Ivoire que d'environ 1/3 de l'indice global atteint voire dépasse les 50% dans certains pays. Eliminer une majorité de l'indice pour en lisser les fluctuations indésirables pourrait donner dans ces conditions un nouvel indice peu significatif et sans trop de garanties qu'il conserve la qualité recherchée, à savoir une évolution de moyen terme parallèle à l'indice global.

2) Il existe dans la fonction *alimentation* une bonne part de produits qui n'ont aucun caractère de volatilité (en gros les productions des industries agroalimentaires) regroupant environ 40% des dépenses attachées à cette fonction.

3) D'autres postes de consommation présentent un caractère de volatilité importante (par exemple le charbon de bois) qu'il conviendrait d'éliminer dans l'esprit d'une analyse de moyen terme.

Profitant du fait que l'instrument commun IHPC offrait une nomenclature rigoureusement identique sur les quatre premiers niveaux, les pays ont pu déterminer une démarche commune suivante qui assure la comparabilité du nouvel indice d'inflation sous-jacente :

- 1) Déterminer pour chaque pays les postes de consommation les plus perturbateurs de la tendance à moyen terme, sur l'expérience des quatre premières années (1997- 2000) d'utilisation et les classer du plus au moins perturbateur.
- 2) Comparer les résultats obtenus dans chaque pays.
- 3) Adopter, en cas de convergence des résultats, une liste commune des postes à retirer de l'indice pour obtenir un indice d'inflation sous-jacente. La contrainte que l'on s'est fixée était de ne pas dépasser un ordre de grandeur d'un tiers de l'indice global pour aucun pays.

Cette méthode a donné de bons résultats au niveau de l'estimation de l'inflation sous-jacente. Les travaux ont permis de constater que :

- 1) les postes perturbateurs de la tendance étaient largement les mêmes d'un pays à l'autre, sauf quelques particularités nationales pour lesquelles il a fallu arbitrer.
- 2) ces postes se répartissaient en deux catégories :
 - des produits alimentaires non (ou peu) transformés ;
 - des dépenses d'acquisition d'énergie.

L'indice d'inflation sous-jacente ainsi obtenu n'est pas parfait, mais il présente un compromis nécessaire entre la simplicité et la transparence d'une part et l'efficacité d'autre part. Le but du travail étant l'obtention d'un outil d'observation communautaire et non un instrument d'analyse spécialisé pour un seul pays, la méthode a contraint à l'adoption de certains compromis. Il aurait été difficile de conserver la crédibilité de la surveillance communautaire si l'on avait extrait par exemple ici les poissons et là la viande.

Par la suite, les instances de la zone franc ont adopté cet indicateur d'inflation sous-jacente comme un indicateur complémentaire au critère de premier rang sur l'inflation. L'indice des prix des produits hors alimentation a été adopté comme indicateur complémentaire dans la zone CEMAC en attendant que l'ensemble de ses pays se dote d'un indice harmonisé.

Passage à la nomenclature COICOP à 12 fonctions.

Par directive de la Commission de l'UEMOA en 2004, les Etats ont basculé de la COICOP à 10 fonctions à la COICOP à 12 fonctions. Depuis lors, les indices sont publiés selon la nouvelle nomenclature adoptée sur le plan international.

Il convient de noter que si le passage de la nomenclature COICOP à 10 fonctions à la nomenclature à 12 fonctions n'a pas altéré l'indice global, il a mis à nu quelques défauts qui étaient masqués jusqu'alors et que l'on avait laissé enfler peu à peu. En effet, l'isolement de la fonction *Communication* jusqu'alors comprise dans la fonction *Autres biens et services* a permis de mettre en lumière la non-prise en compte de la téléphonie mobile aujourd'hui importante dans le panier de la ménagère. D'autres fonctions ont également été déstabilisées par ce passage à la nomenclature COICOP à 12 fonctions : *loisirs culture* et *enseignement* notamment.

III. EFFETS DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES SUR LA CONCEPTION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

III.1. Aperçu de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages

A l'instar de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la situation de la pauvreté demeure préoccupante dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il s'agit véritablement d'un phénomène de masse qui touche une grande majorité des populations des milieux urbains et plus encore des zones rurales. Elle affecte principalement les agriculteurs, les opérateurs économiques du secteur informel des villes, les femmes et les jeunes.

La situation d'ensemble des couches défavorisées n'a cessé de se dégrader au cours de ces dernières années, surtout avec le ralentissement de la croissance économique. Ainsi, entre 1998 et 2000, le revenu journalier par habitant est passé dans la zone UEMOA de 657 à 654 FCFA, nettement en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1 dollar des Etats Unis. L'analyse des indicateurs sociaux des pays confirme largement l'ampleur du phénomène.

Entre 1987 et 1997, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (moins d'un dollar de revenu journalier par personne) varie entre 32% et 63% dans les huit pays de l'UEMOA et d'après les chiffres du PNUD pour la période 1995-2000, l'espérance de vie y demeure faible, variant entre 44,7 et 53,7 ans selon les pays. Sur le plan sanitaire, une frange comprise entre 9% et 25% de la population a accès aux infrastructures de santé. Les taux de mortalité maternelle et infantile figurent parmi les plus élevés au monde ; par exemple, en 1998, le taux de mortalité infantile varie entre 70 et 166 pour 1000 naissances vivantes contre une moyenne de 64 pour le monde en développement, et le taux de la mortalité maternelle entre 480 et 910 pour 100.000 naissances vivantes sur la période 1990-1998. En 1998, le taux d'alphabétisation des adultes de plus de 15 ans oscille suivant les pays entre 14,7% et 55,2% contre une moyenne de 72,3% pour l'ensemble du monde en développement.

Dans la zone CEMAC, même si des indicateurs régionaux ne sont pas disponibles, on peut affirmer, sur la base des chiffres disponibles sur quelques pays que la tendance est la même que pour les Etats de l'UEMOA. L'enquête congolaise auprès des ménages de 2005 a révélé que la pauvreté monétaire touche 42,3% des ménages. Son ampleur est très marquée dans le milieu semi-urbain (55,1%) et dans le milieu rural (49,2). Au Cameroun, en 2001, plus de la moitié de la population rurale était en dessous du seuil de pauvreté.

Les données ne sont guère satisfaisantes au niveau de l'emploi. Les conditions d'insertion professionnelle deviennent de plus en plus incertaines pour de nombreux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, technique et professionnel. Sur une population active de l'UEMOA, estimée à 45% de la population totale, seule une minorité travaille dans le secteur moderne avec un emploi stable, mais aux revenus faibles. Plus de 60% de la population active évoluent dans le secteur informel, essentiellement dans les capitales et les villes moyennes, se consacrant surtout au commerce de produits d'importation ou locaux de grande consommation. Et bien que contribuant pour près de 60% à la formation du PIB des pays de l'UEMOA, le secteur informel reste caractérisé par la faiblesse et la précarité des revenus générés.

III.2. Analyse de la structure des dépenses de consommation des ménages

Complexe dans ses déterminants et dans sa mesure, la pauvreté revêt de multiples facettes (économiques, politiques, sociales, culturelles), d'où les difficultés d'une définition standard satisfaisante.

Dans son Rapport sur le Développement Humain 2000, le PNUD définit la pauvreté humaine comme « l'ensemble des manques : impossibilité de vivre longtemps et en bonne santé, de s'instruire, d'avoir des conditions de vie décentes, de participer à la vie de la collectivité ». La pauvreté monétaire définie comme étant l'absence ou l'insuffisance de revenus monétaires ou de moyens de consommation demeure la plus connue. La pauvreté pourrait ainsi se définir comme la réduction des possibilités de choix et d'actions de l'individu.

Cette réduction des possibilités de choix et d'actions se traduit sur le plan économique par une réduction des possibilités de choix au niveau du panier de la ménagère mais aussi par une réduction de la possibilité d'épargner et d'assurer à moyen et long terme un niveau de consommation stable.

La caractéristique essentielle de la structure de dépenses de consommation des Etats d'Afrique subsaharienne se trouve dans la composition du « panier de la ménagère africaine » qui est différent du « panier de la ménagère européenne ».

Le poids des achats alimentaires est en effet prépondérant en Afrique. Entre ces mêmes Etats, le poids de l'alimentaire varie suivant le niveau de développement du pays. En Côte d'Ivoire, ce poids est de 32% alors qu'il dépasse 60% en Guinée Bissau et au Tchad. Il est devenu très minoritaire en Europe (en France, cette fonction est quasiment égale aux dépenses de transport, à celles consenties pour le logement ou pour la santé). Les dépenses alimentaires pèsent pour à peine 20% dans le budget moyen d'un ménage français. Le tableau ci-dessous présente la structure de dépenses de consommation des ménages dans quelques Etats d'Afrique subsaharienne membres d'AFRISTAT, comparée à celle de la France.

Tableau 1 : structure de dépenses de consommation des ménages dans quelques Etats

	France	RCI	Burkina Faso	Guinée-Bissau	Niger
Alimentation	19,2%	32,2%	33,9%	61,5%	43,6%
Hors alimentation	80,8%	67,8%	66,1%	38,5%	56,5%
Céréales non transformées	0,0%	6,9%			16,0%
Poissons	1,2%	4,7%			1,1%
Fruits	1,0%	0,7%			0,8%
Légumes et tubercules	1,4%	5,0%			3,0%
Epices et condiments	0,6%	1,5%			4,9%
TOTAL « PRODUITS FRAIS »	4,1%	18,8%	19,0%	37,3%	25,8%
Electricité	2,0%	2,6%			
Gaz	1,1%	0,5%			
Combustibles liquides	0,7%	0,2%			
Autres combustibles	0,1%	1,8%			
Carburants et lubrifiants	3,9%	1,4%			
TOTAL ENERGIE	7,8%	6,5%	11,1%	7,2%	8,9%
Hors Energie et Produits Frais	88,1%	74,7%	69,9%	55,5%	65,3%

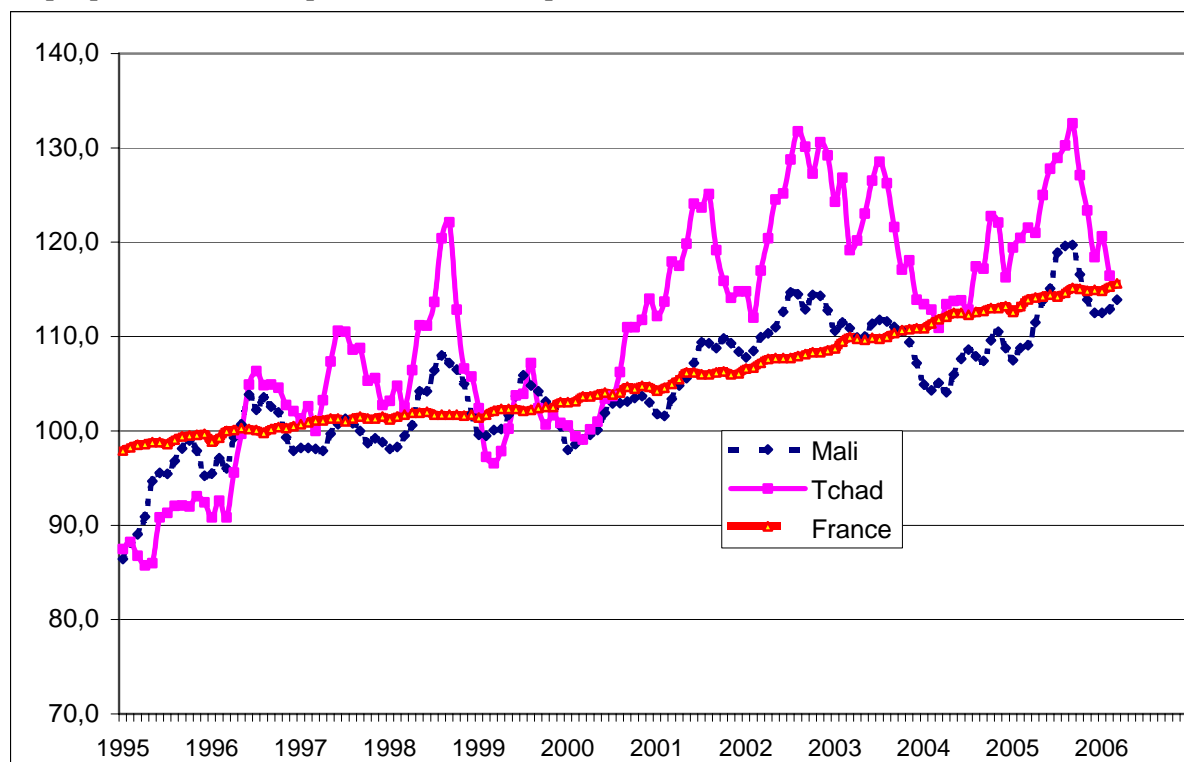
Source : Diverses enquêtes auprès des ménages

III.3. Impact des variations des prix sur la consommation des ménages

A l'intérieur des dépenses alimentaires, le poids des produits frais, aux prix beaucoup plus fluctuants, est bien plus important en Afrique (60% environ des produits alimentaires) qu'en Europe (de l'ordre de 20%).

De plus, les déséquilibres entre offre et demande de produits agricoles sont bien plus aigus au moins dans la portion sahélienne de l'Afrique qu'en Europe et induisent donc des tensions plus marquées sur les produits de première nécessité. Le graphique suivant illustre de la grande volatilité des prix dans les pays sahéliens de la zone franc par rapport à la France.

Graphique : évolution comparée de l'indice des prix à la consommation en France, au Mali et au Tchad



Source : à partir des données collectées auprès des INS

A l'inverse, les ménages africains consacrent par rapport aux européens, une part équivalente de leur budget à l'achat d'énergie. Cela ne veut pas dire qu'ils consomment autant d'énergie que leurs homologues, mais seulement que cette dépense a une part toute aussi importante dans un budget nettement plus restreint. Les produits consommés ne sont pas identiques non plus : moins de carburants, mais beaucoup plus de combustibles « domestiques » (pétrole lampant et charbon de bois), produit dont la volatilité des prix est encore plus élevée que celle des carburants. Pour les combustibles classiques, la volatilité est créée non pas par des fluctuations importantes comme dans le cas des produits alimentaires mais par les à-coups violents qui peuvent résulter d'une politique trop focalisée sur les prix « à la pompe ». Le charbon de bois se rapproche au contraire des produits alimentaires saisonniers avec des hausses et des baisses importantes et variables en durée et intensité en cours d'année.

Au total, tout en gardant une évolution de moyen-long terme parallèle, les prix français ne sont jamais sortis sur la période sous revue d'une fourchette allant d'une hausse annuelle de 0,2% (début 1999) à 2,6% (mai 2004), tandis que les prix maliens fluctuaient entre -6,5% (février 2004) et +11,5% (septembre 2005) et les prix tchadiens sur une fourchette encore bien plus large. Les prix des produits alimentaires au Mali ayant sur la même durée atteint -12% et

+14%. Représentant 50% de l'indice, il est clair qu'ils expliquent à eux seuls la quasi-totalité de la baisse de 2004 et une part prépondérante de la hausse de 1994.

L'insuffisance de revenus et de l'épargne des ménages se traduit donc par une plus grande vulnérabilité face aux chocs sur les revenus et sur les prix. Un choc sur les prix impactera plus ou moins grandement sur l'allocation des ressources entre les différents postes de consommation selon qu'il s'agit d'un choc sur les produits alimentaires ou sur les produits non alimentaires. Un choc climatique négatif dans les pays sahéliens par exemple (sécheresse ou inondation) entraînera un rationnement de la demande sur certains produits et en conséquence leur prix et accroîtra corrélativement le poste *alimentation* et comprimera d'autant les autres postes de dépenses. Un choc climatique positif aurait par contre un effet contraire, baissant le poste alimentation et accroissant les autres postes. Un choc sur des produits non alimentaires non essentiels auraient par contre peu d'effets sur les autres postes de dépenses.

IV. DE LA NECESSITE D'UN REEXAMEN DE LA DETERMINATION DE L'IHPC

Les pondérations de l'IHPC et la composition du panier de produits sur lequel il repose datent de 1996. Or, il est recommandé de mettre à jours les pondérations tous les 5 à 10 ans. Aujourd'hui, un certain nombre de questions relatives à l'IHPC sont attribuées au vieillissement de sa base. Aussi, dans le cadre d'un projet « Amélioration de la qualité du dispositif de surveillance multilatérale » dans l'UEMOA, un projet de rénovation de l'indice a été élaboré.

La mise en place du nouvel indice bénéficiera de l'assistance technique d'AFRISTAT. Dans cette perspective, il convient de tirer les leçons de cette expérience unique réalisée dans la zone et de lancer les pistes de réflexion afin de contribuer à concevoir un système d'indices à même de répondre aux préoccupations des utilisateurs.

IV.1. Une autre dimension de la saisonnalité à prendre en compte : les produits à prix saisonniers

Une des conséquences de la structure et des habitudes de consommation des ménages dans notre zone est l'impact assez important du phénomène de saisonnalité sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Cette saisonnalité se manifeste sur deux angles : les produits saisonniers et les produits à prix saisonniers.

Dans la définition du produit saisonnier dans la théorie habituelle des indices de prix, il y a une substituabilité forte entre les variétés d'un même poste, mais le poste garde grosso modo la même part dans la dépense globale. C'est le cas des fruits, des légumes, des poissons frais. La banane remplace l'orange ou la mangue lorsque celle-ci disparaît des marchés, mais le budget fruits reste constant. Le phénomène de la saisonnalité classique est accentué dans les pays africains où les conditions de conservation sont très rudimentaires. Si la saisonnalité au sens traditionnel de produit saisonnier est traité de manière satisfaisante par la mise en place d'indices complémentaires, il n'en est pas le même des produits à prix saisonniers.

En ce qui concerne les produits à prix saisonniers, il s'agit pour l'essentiel de produits alimentaires dont le rythme de production dépend des cycles saisonniers mais dont l'abondance sur les marchés est fortement variable dans le temps. A la fin de la saison des pluies ces produits abondent les marchés, les prix sont bas. Au fur et à mesure que la nouvelle saison des pluies s'approche, les stocks baissent et les prix augmentent plus ou moins

fortement en fonction des conditions climatiques qui ont prévalu. La caractéristique essentielle pour ces types de produit est que leurs prix peuvent avoir une forte variation saisonnière mais les quantités consommées sont très peu élastiques aux prix (céréales, tubercules, condiments, poissons secs ou fumés,...). Il n'y a pas ou peu de substituabilité entre variétés d'un même poste, les prix étant souvent covariants (peu ou pas de substituabilité entre le mil, le sorgho, le riz,...). La part du poste (et même de la fonction) dans la dépense ne peut plus être considérée comme constante dans le panier et sa variation doit se faire au détriment d'autres postes ou fonctions élastiques aux revenus résiduels réel (loisirs, habillement, HCR, divers...). Le tableau ci-dessous présente quelques produits saisonniers et à prix saisonniers.

Tableau 2 : quelques exemples de produits saisonniers et à prix saisonniers

Produits saisonniers	Produits à prix saisonniers
Fruits	Céréales (sorgho,, mil)
Certaines variétés de poissons frais	Poissons secs ou fumés
	Condiments
	Tubercules

Les recommandations de la réunion de novembre-décembre 2003 proposent deux approches en ce qui concerne les produits saisonniers :

- une approche pondération fixe, qui utilise pour un produit saisonnier la même pondération chaque mois de l'année en utilisation un prix imputé pour les mois hors saison ;
- une approche pondération variable, selon laquelle une pondération changeante se rattache au produit en fonction du mois. Selon cette méthode, les pondérations pour les produits saisonniers changent chaque mois en fonction des variations des quantités consommées pendant les différents mois de la période de base.

Il est également proposé que le choix de l'approche devrait être fondé sur les conditions prévalant dans chaque pays, mais aussi sur la question de savoir si l'on s'intéresse principalement aux variations à court terme (mensuelles) de l'indice ou à ses variations à long terme.

Le profil des dépenses mensuelles des ménages suggérant une évolution fortement saisonnière, il conviendrait de rechercher à trouver la méthode qui présente le meilleur rapport avantage/coût qui remplace la méthode actuelle d'une pondération fixe calculée sur une période de l'année.

Si l'approche *pondération variable* règle le problème des produits saisonniers classiques, il se pose la question de savoir si les produits tels que les céréales peuvent être classés comme produits saisonniers. Cette approche conviendra-t-elle également aux autorités monétaires et aux organisations sous- régionales ?

La mise en place de l'approche pondération variable suppose la réalisation d'une enquête annuelle sur la consommation des ménages. Dans un environnement marqué par la rareté des ressources, l'organisation d'une telle enquête va rencontrer des difficultés financières évidentes. Dans le contexte où la rénovation des indices des prix dans les Etats se réalise dans un cadre harmonisé, la comparabilité pourrait-elle être encore assurée dans la mesure où

certains des pays de la zone UEMOA ne sont pas confrontés de la même manière aux problèmes de saisonnalité (Cote d’ivoire, Sénégal notamment) ?

IV.2. Un indice des prix des ménages pauvres

Dans sa conception, l’indice harmonisé des prix à la consommation des ménages est un instrument de mesure de l’évolution des prix à la consommation des principales agglomérations. Dans la pratique, plusieurs utilisations sont faites, dans la mesure où ces pays disposent de très peu d’indicateurs statistiques. Ainsi, il sert à la fois comme un indice du coût de la vie, un thermomètre de l’activité économique et comme un indicateur permettant d’orienter la politique monétaire. Une autre utilisation est de plus en plus répandue : l’indice des prix à la consommation est utilisé dans le calcul et la révision des indices de pauvreté (seuil de pauvreté monétaire notamment).

La pauvreté monétaire, définie comme l’absence ou l’insuffisance de revenus monétaires ou de moyens de consommation, demeure la plus connue. Aussi, pour des raisons évidentes on peut supposer que riches et pauvres n’ont pas les mêmes habitudes de consommation. Tandis que pour les ménages pauvres, comme le stipule la loi d’Engel, le poids du poste alimentation est prépondérant au détriment des postes tels que loisirs ou ameublement, pour les ménages non-pauvres, le poste alimentation est moins important et les possibilités de substitution entre produits sont plus grandes.

En outre, les habitudes d’achat des ménages pauvres diffèrent largement de ceux des ménages non pauvres. Tandis que les premiers s’approvisionnent presque exclusivement sur les marchés africains à des quantités très fragmentés, les ménages non pauvres, même s’ils s’alimentent aussi sur les mêmes marchés, fréquentent également des lieux de vente moderne et achètent des quantités plus importantes de produits. Par exemple, si le ménage non pauvre peut s’acheter un kilogramme de sel en une seule fois, le ménage non pauvre ne peut s’acheter des quantités qu’à la hauteur de sa bourse : 25 F CFA, 50 FCFA. Les tableaux 1 et 2 suivant donnent la structure des dépenses totales de consommation des ménages dans quelques pays.

Tableau 3 : structure de dépenses de consommation dans quelques Etats membres d’AFRISTAT

	Congo		Guinée (urbain)			Cameroun (rural)	
	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Très pauvre	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres
Alimentation et boisson non alcoolisés	50,6	48,5	60,0	62,5	50,4	53,3	49,8
Boisson alcoolisée et tabac	1,1	1,5	1,7	1,9	1,1	1,1	1,6
Habillement et chaussure	4,0	5,0	10,0	10,1	9,5	6,3	6,5
Logement, eau et électricité	20,9	14,6	8,2	8,7	7,8	16,7	12,7
Meuble et équipement	3,5	4,1	6,0	5,8	7,0	4,2	4,8
Santé	4,2	3,7	6,8	4,9	10,0	5,6	6,1
Transport	4,8	7,1	1,4	0,8	4,7	4,3	7,7
Communication	1,6	3,5	0,0	0,0	0,3		
Loisir et culture	1,4	1,8	0,2	0,1	0,6	0,3	0,8
Enseignement	1,7	1,9	3,3	3,1	3,6	3,3	3,4
Hôtel et restaurant	2,2	4,0	0,0	0,0	0,0	2,0	3,4
Biens et services divers	4,0	4,2	2,4	2,0	5,1	2,9	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : divers rapports d’enquêtes auprès des ménages

Tableau 4 : Coefficients budgétaires selon le degré de pauvreté de la population en milieu urbain au Niger (enquête nationale budget consommation, 1988/1989) (COICOP 10)

	Pauvres	Très pauvre	Non pauvres
Alimentation	71,4	76,3	54,0
Habitation	12,1	11,5	9,0
Habillement	6,8	4,4	13,2
Santé et hygiène	3,9	3,3	4,2
Transport Communication	4,2	3,0	16,8
Education et Loisir	1,3	1,1	2,1
Divers	0,3	0,4	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : enquête sur le budget et la consommation des ménages au Niger 1989/90-1992/93, novembre 1994

Ainsi, trois fonctions de consommation absorbent plus de 70% du budget total d'un ménage congolais : l'alimentation (49%), le logement, eau et électricité (16,1%) et le transport (6,6%). La structure des dépenses varie suivant le statut de pauvreté. Les ménages pauvres consacrent en moyenne 70% de leurs dépenses totales à l'alimentation et au logement contre 63% pour les ménages non pauvres. En Guinée, dans le milieu urbain, les mêmes pourcentages sont observés pour les ménages pauvres tandis que les ménages non pauvres ne consacrent que 58% de leurs dépenses à l'alimentation et au logement.

En définitive, le budget des ménages pauvres est grevé par les coûts de l'alimentation et du logement. Les ménages non pauvres supportent en plus de ces coûts, les charges liées aux dépenses de transport et de santé. Ces résultats permettent d'indexer des axes possibles d'une politique socio-économique qui serait favorable aux pauvres et qui aurait pour objectif d'accroître l'accessibilité au logement, de maîtriser les prix des produits de première nécessité, de réduire les coûts des prestations de transport, etc.

Utiliser l'indice globale des prix à la consommation comme déflateur pour l'estimation de certains indicateurs de la pauvreté monétaire serait donc une estimation très grossière. Cela suppose en effet que les structures de dépense de consommation des ménages pauvres et des ménages non pauvres sont similaires d'une part et que l'évolution des prix impacte de la même façon sur les pauvres et les non pauvres d'autre part. La faiblesse des revenus d'une part, induisant une plus grande vulnérabilité des ménages pauvres face aux fluctuations des prix d'une part et la loi d'Engel d'autre part permettent d'en douter. La mise en place d'un indice des prix des ménages pauvres serait une contribution non moins importante pour un meilleur suivi des conditions de vie des ménages et une meilleure approximation des différents indicateurs de pauvreté régulièrement calculés dans le cadre des dispositifs de suivi des DSRP. C'est d'ailleurs une recommandation implicite du projet de résolution de la 17^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail en 2003.

Un indice des prix des ménages pauvres serait un instrument de mesure de l'évolution des prix à la consommation des ménages pauvres de la capitale ou des principales agglomérations des pays en voie de développement. Cet indicateur pourrait contribuer à analyser l'évolution des conditions de vie de ces ménages, de prendre des mesures de politique économique qui permettent de mettre en place des mécanismes de protection appropriés. Il permettrait également d'avoir une plus grande précision dans l'actualisation des seuils de pauvreté.

Dans sa mise en œuvre, il conviendra de disposer d'un système de pondération appropriée. Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages organisées dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des DSRP permettraient de disposer de telles pondérations.

Il conviendra également de mettre en place un dispositif de collecte appropriée. Le système de collecte devra tenir compte des habitudes en terme de lieu d'approvisionnement. Il devra tenir également compte des systèmes d'unités le plus souvent utilisés, en fonction du niveau de revenu.

Peut-on sur cette base en déduire un indice des ménages non pauvres ? Il ne serait possible de déterminer un indice des ménages non pauvres que dans les conditions où le système de prix collecté pour la détermination de l'indice des ménages pauvres est un sous-ensemble de l'indice global. Etant donné les contraintes financières liées à la confection du système de collecte global, il peut ne pas être possible d'accroître l'échantillon des produits suivis pour permettre une représentativité satisfaisante pour le calcul d'un indice des prix des ménages non pauvres.

Les pistes de réflexion sur lesquels AFRISTAT travaille dans le cadre de son Centre de Recherche Appliquée (CERA) sont :

- l'étude rétrospective (sur des données historiques) pour dégager la pertinence d'un indice des ménages pauvres ;
- la méthode de sondage appropriée pour l'enquête dépenses, le panier à suivre et l'échantillonnage pour l'indice des prix des ménages pauvres.

IV.3. Comment prendre en compte les produits d'occasion ?

Un des phénomènes les plus marquants dans les habitudes de consommation des ménages a été, avec les services de téléphonie mobile, l'importance prise par les produits d'occasion dans le panier de la ménagère. Si les produits d'occasion étaient limités, dans les années 80 aux friperies, aujourd'hui le phénomène touche des produits aussi variés que les voitures, l'électroménager. Aujourd'hui, les particuliers qui achètent les voitures neuves font exception. Le phénomène a été certes favorisé par le développement des échanges entre pays du nord et ceux du sud, mais il est aussi rythmé par l'adoption de règles communes dans le cadre de la protection de l'environnement dans la zone euro.

La réunion des experts en décembre 2003 avait indiqué que ces produits rentraient dans le calcul des pondérations mais qu'ils ne devraient pas être compris parmi les produits suivis mensuellement. A priori exclu, comme commerce d'occasion de l'indice en 1996, il n'est pas certain qu'il faille continuer de l'exclure. Il ne s'agit en effet plus seulement de compensations entre ménages, mais de transactions entre les ménages et l'extérieur. Aussi, dans le contexte où ce phénomène est aujourd'hui généralisé dans nos Etats, il convient de réfléchir à la manière de le traiter de façon satisfaisante.

La prise en compte des produits d'occasion pourrait se faire par la mise en place d'un indice complémentaire (indice y compris produits d'occasion), commun à l'ensemble des Etats ou non. Une des voies possibles à explorer pour le suivi des indices seraient d'adapter la méthode de suivi des biens dont la qualité évolue très rapidement. Les produits et services de téléphonie mobile par exemple offrent quelques similitudes étant donnée que la qualité et les prix d'un produit varie beaucoup dans le temps. On pourrait par exemple déterminer des lieux d'achat et des caractéristiques à suivre (par exemple Mercedes C220 de 10 à 12 ans, avec un kilométrage de 120.000 à 170.000 km) et pour des périodes successives à fixer.

CONCLUSION

Dans la perspective de la mise en œuvre d'un projet de rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation dans la zone UEMOA, il est indiqué de tirer les leçons de cette expérience unique réalisée dans la zone.

Il convient dans un premier temps d'au moins défendre les acquis de l'IHPC actuel, en corriger l'obsolescence qui commence à apparaître mais aussi de tenter d'améliorer la méthodologie en analysant le rapport coût -avantages.

- 1) L'EBC de 1996 a démontré qu'une enquête menée simultanément ou presque dans l'ensemble des 7 pays de l'UEMOA et analysée ensemble selon les mêmes critères donnait des résultats tout à fait satisfaisants et comparables pays par pays; les principales différences étant explicables par les spécificités nationales reconnues ;
- 2) L'EBC de 1996 avait des défauts initiaux qu'il convient d'analyser et de réduire dans la mesure du possible : prendre en compte le phénomène de la saisonnalité ; prévoir dans l'enquête la mise en place de nomenclatures secondaires, notamment un indice des ménages pauvres de la principale agglomération ; mettre en place un système de relevés qui tiennent compte de la spécificité des modes de consommation en relation avec les revenus des ménages.

Il convient ensuite de tenir compte avec encore plus de force de la spécificité des économies de la sous- région confrontée aux défis de l'intégration économique et de la réduction de la pauvreté en fournissant des indicateurs adaptés aux besoins de formulation et de suivi des politiques mises en œuvre dans les Etats. Ceci devrait être possible grâce à la mise en place d'indices complémentaires adéquats, de publications qui permettent de tirer des leçons de l'analyse sur un horizon temporel de moyen et long terme de l'évolution des prix sur les marchés. Cependant plus que le coût initial du projet de mise en place de l'indice, c'est le coût de sa gestion qui doit guider aux arbitrages quant aux possibilités d'amélioration de sa méthodologie. En effet, la soutenabilité du calcul mensuel de l'indice demeure encore problématique dans certains pays. Il convient donc d'en tenir compte.

L'investissement dans le développement et l'appropriation d'outils méthodologiques pour les pays en voie de développement est un investissement long et coûteux qu'il convient de soutenir afin de rendre la statistique publique un instrument efficace pour la conduite des politiques de développement. Dans ce cadre, il importe que les avancées technologiques adoptées au niveau international puissent tenir compte des difficultés des pays en voie de développement afin de permettre une avancée harmonieuse de l'ensemble de la communauté statistique. Dans le domaine des prix, les différentes résolutions prises par la communauté scientifique devraient être assorties de mesures de renforcement des capacités et de mise à niveau permettant à la statistique des PVD africains en particulier de suivre le rythme des avancées.